



Procès - verbal DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 22 juin 2026



Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, Mme BORDIER, M ROSAY, M LEJEUNE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : M BACQUET, Mme HALLEBARD et M BANCE

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : M BACQUET à M. MARQUET, Mme HALLEBARD à M. LEJEUNE et M BANCE à M. QUEREY.

Madame BORDIER sera en retard

M MADELAINE a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire fait l'appel.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à une minute de silence en mémoire de Monsieur Philippe GRÉGOIRE. Conseiller municipal de 1995 et 2001, habitant le quartier des fontaines, il était très actif au sein du comité des fêtes des fontaines. Il était engagé aussi en tant que secouriste à la SNSN.

Les membres du conseil municipal procèdent à une minute de silence.

Le Maire débute l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal du 16 avril 2026.
Celui-ci est adopté à l'unanimité.

M LEJEUNE demande la liste des biens mis en vente.

Monsieur le Maire indique qu'aucune vente n'a été faite et que la liste sera transmise.

Monsieur le Maire fait lecture des décisions et de l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- 1) Avenant N°1 – Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux 2025-2030 avec la société IDEX
- 2) Renouvellement d'une ligne de trésorerie interactive à court terme de 1 000 000.00€ avec la caisse d'épargne de Normandie
- 3) Attribution d'un marché de fourniture et d'acheminement d'électricité
- 4) Attribution d'un marché de travaux d'urgence pour l'église Saint-Martin alloti en 3 lots
- 5) Règlement d'une franchise suite à un sinistre lié à la grêle
- 6) Convention de coréalisation avec le Tangram

1 Approbation du compte financier unique -budget principal « 20000-commune Brionne » - M57 – année 2025

Rapporteur : Mme CAILLY

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget de la ville comme suit :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 165 251,00	5 655 270,86	7 820 521,86
	Recettes réalisées (1)	B	1 353 895,49	5 704 460,97	7 058 356,46
	Restes à réaliser	C	262 341,60	0,00	262 341,60
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 847 911,17	6 044 978,15	7 892 889,32
	Dépenses réalisées (1)	E	1 335 630,40	5 461 591,65	6 797 222,05
	Restes à réaliser	F	330 326,26	0,00	330 326,26
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	18 265,09	242 869,32	261 134,41
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-317 339,83	389 707,29	72 367,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-299 074,74	632 576,61	333 501,87
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-67 984,66	0,00	-67 984,66
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-367 059,40	632 576,61	265 517,21

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité était volontaire pour le passage au CFU et que la collectivité a anticipé cette évolution réglementaire dès 2023. C'est donc la seconde année que le CFU est présenté.

M LEJEUNE demande pourquoi le nombre d'habitants indiqué dans le document n'est pas le nombre du dernier recensement en 2025.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du nombre d'habitants pris au titre de la DGF.

Monsieur le Maire sort de la salle

Mme CAILLY fait procéder au vote.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour sa confiance.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

1 contre : M. LEJEUNE

5 abstentions : Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

2 Approbation du compte financier unique-budget annexe « 20001-atelier relais Brionne » M4-Année 2025

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget « Atelier Relais » comme suit :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 752,00	16 680,12	22 432,12	
	Recettes réalisées (1)	B	5 752,00	14 756,86	20 508,86	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	38 136,81	20 000,00	58 136,81	
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	18 476,75	18 476,75	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 752,00	-3 719,89	2 032,11	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	32 384,81	3 319,88	35 704,69	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	38 136,81	-400,01	37 736,80	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	38 136,81	-400,01	37 736,80	

Monsieur le Maire indique que les montants présentés lors du Budget Primitif sont identiques.

Monsieur le Maire sort de la salle

M CHOLEZ fait procéder au vote.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour sa confiance.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

1 contre : M. LEJEUNE

5 abstentions : Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

3 Affectation définitive du résultat de fonctionnement-budget principal « 20000-commune Brionne » - M57-année 2025

Rapporteur : Mme CAILLY

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget de la ville comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+ 632 576.61€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 299 074.74 €
RESULTAT CUMULE	+ 333 501.87 €

- Décide l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT c/002	+ 265 517.21 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT c/001	- 299 074.74 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT c/1068 (BESOIN DE FINANCEMENT)	+ 367 059.40 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

1 contre : M. LEJEUNE

5 abstentions : Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

4 Affectation définitive du résultat de fonctionnement-budget annexe « 20001- Atelier relais » - M4-année 2025

Rapporteur : M CHOLEZ

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget « Atelier Relais » comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	- 3 719.89 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	+ 5 752,00 €
ANTERIEUR REPORTE	+ 35 704,69€
SOLDE D'EXECUTION	+ 37 736,80 €

- Décide l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT c/002	- 400 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT c/001	+ 38 136.81€

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

1 contre : M. LEJEUNE

5 abstentions : Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

5 Décision Modificative n°1 Budget 20001-Atelier relais

Rapporteur : Mme CAILLY

Cette décision modificative concerne des ajustements budgétaires et des modifications sur des imputations comptables suivantes

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	3 319.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	3 319.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6586 : Revers. excédent collectivité rattach.	0.00 €	8 347.99 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	8 347.99 €	0.00 €	0.00 €
D-672 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	5 028.11 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	5 028.11 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 347.99 €	8 347.99 €	0.00 €	0.00 €

M LEJEUNE demande s'il est prévu de réaliser des travaux.

Monsieur le Maire confirme que des travaux de couverture vont être réalisés, mais la commune est toujours en attente de l'expertise de l'assurance suite au sinistre liée à la grêle en 2025

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

1 contre : M. LEJEUNE

5 abstentions : Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

6 Opération de désherbage au sein de la Médiathèque Louise Michel

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Le « désherbage » consiste à trier et à éliminer les ouvrages abîmés, défraîchis ou périmés afin de permettre une meilleure connaissance du fonds de la bibliothèque. Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la réforme et l'élimination des ouvrages et documents désherbés de la médiathèque, conformément aux critères de gestion des collections en vigueur,
- de désigner un référent
- de fixer les tarifs et modalités de vente des ouvrages.

Monsieur le Maire indique que depuis la création de la médiathèque en 2008, aucune opération de désherbage n'avait été faite.

Mme BORDIER rejoint le conseil municipal.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

7 Convention d'intervention avec l'EPF Normandie-projet de densification du centre-ville

Rapporteur : M TROYARD

Monsieur le Maire précise que cette convention avec l'EPFN et la Région Normandie permet aux collectivités de réaliser des opérations de portage comme la commune a pu déjà le faire avec différents sites.

Cette délibération est de pure forme.

M LEJEUNE demande de visiter les friches pour les nouveaux élus et également ceux d'opposition.

M LEJEUNE s'inquiète du nouveau portage avec l'EPFN alors que la commune rencontre des difficultés financières.

Monsieur le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'un nouveau portage mais simplement de la signature d'une nouvelle convention car le portage existe déjà depuis 2016.

M LEJEUNE demande quel est le projet sur cette friche.

Monsieur le Maire rappelle la démarche engagée depuis 10 ans avec le CAUE pour réfléchir sur des nouvelles manières d'habiter le territoire en réinvestissant les friches et en favorisant l'attractivité du territoire.

En ce moment avec l'épisode de canicule, il nous faut être résilients et prendre en compte le changement climatique. Déjà, il y a 10 ans, la commune recherchait des espaces pour se densifier et redonner des espaces à la nature sans reconstruire ni se développer sur les terres agricoles.

Le travail de réflexion s'appuie sur de la recherche-action en lien avec de grandes écoles qui ont permis de faire évoluer le projet. Et récemment avec le concours Européen 17 « ville vivante » en lien avec l'IBTN et 3 autres friches, les 3 équipes lauréates ont été missionnées pour passer de l'intention à l'action. La restitution a été faite en début d'année et une présentation sera faite plus tard. Dans tous les cas, la commune doit maîtriser le foncier avant de pouvoir intervenir.

M LEJEUNE demande si la ville va avoir recours à l'expropriation.

Monsieur le Maire répond négativement et précise que la ville a dû mettre en place un syndic de copropriété, ce qui a rendu le processus encore plus long.

M LEJEUNE demande comment la ville entretient la friche.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une copropriété et que les charges d'entretien sont de la responsabilité des propriétaires selon une répartition aux tantièmes définis dans l'acte fondateur de la copropriété.

M LEJEUNE demande si des travaux sur le pont vont être réalisés car celui-ci est limité par la ville à 3,5T.

Monsieur le Maire indique que cette disposition a été prise suite au diagnostic réalisé par les CEREMA pour stabiliser la situation.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
6 contre : M. LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

8 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure et de l'IBTN pour les travaux de restauration de la mairie

Rapporteur : Mme LOBJEOIS

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure et de l'IBTN pour des travaux de restauration de la mairie.

Monsieur le Maire précise que l'état au titre de la DETR a accordé une subvention de 40% du montant tout comme pour le projet de restauration de la chapelle.

La ville a appris récemment la réouverture du dispositif du Conseil Départemental de l'Eure « mon village, mon amour » et sollicite dans ce cadre une aide. L'IBTN est également sollicitée au titre des fonds de concours.

M LEJEUNE demande quand les travaux vont démarrer.

Monsieur le Maire indique qu'il faut d'abord attendre les notifications et précise que les entreprises sollicitées sont spécialisées et ont un plan de charge important.

M LEJEUNE demande quel est le reste à charge pour la ville et comment la collectivité va financer l'opération.

Monsieur le Maire indique que la collectivité peut espérer un accompagnement à hauteur de 60% et en fonction du calendrier des réponses des subventions, la collectivité aura recours à l'emprunt.

M LEJEUNE demande un point d'avancement sur les travaux de l'église en cours.

Monsieur le Maire indique qu'actuellement l'entreprise de maçonnerie réalise les purges des plâtres mis en œuvre au 19^{ème} siècle.

Monsieur le Maire indique qu'une visite a été organisée avec la paroisse, l'architecte et l'association où il a pu être constaté les désordres liés au 19^{ème} siècle et après la seconde guerre mondiale.

Monsieur le Maire indique que cette phase de travaux permet d'affiner le programme de travaux en fonction des analyses en cours sur les charpentes permettant également d'évaluer les solutions de restauration. L'entreprise poursuit son intervention la semaine prochaine avec la pose d'un filet pour empêcher les pigeons de nicher.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

9 Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapporteur : M ROSAY

Il est proposé au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées entre l'IBTN et la commune de Brionne.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

10 Subvention aux associations – année 2026

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Monsieur le Maire rappelle que la subvention accordée aux associations n'est pas automatique et qu'elles doivent présenter leurs documents.

M LEJEUNE s'étonne de la majoration de la subvention d'ABCD concernant la foire à tout/braderie, car cet événement est excédentaire.

Monsieur le Maire indique et rappelle que le comité des fêtes dont M LEJEUNE est président a renoncé à organiser des événements qui existent depuis de nombreuses années.

La foire à tout de fin juillet et le marché de Noël sont des événements majeurs et Monsieur le Maire déplore que cette décision ait été prise sans concertation ni avec la ville, pourtant partenaire, ni avec les commerçants qui n'ont pas été informés par le comité des fêtes directement.

Les commerçants inquiets ont demandé à rencontrer le Maire avec une pétition signée de 47 commerces pour solliciter la mairie afin d'organiser et maintenir la foire à tout/braderie.

Monsieur le Maire a indiqué que la ville serait présente et organisera cet événement. Plusieurs membres de la majorité se sont mobilisés pour mettre en œuvre la foire à tout/braderie.

Monsieur le Maire a sollicité ABCD pour vérifier son engagement, qu'il a confirmé. C'est pourquoi, il est proposé de soutenir l'association ABCD qui a besoin de financement et de soutien.

Mme LEROUVILLOIS indique ne pas prendre part au vote.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

5 contre : M. LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, Mme DASSIER, M MORRA

1 abstention : M QUEREY

11 Subvention aux associations sportives-année 2026

Rapporteur : M MADELAINE

M MADELAINE remercie au nom du président de l'O.M.S pour le soutien de la ville permettant de valoriser le sport et l'engagement associatif.

M MADELAINE souhaite saluer l'association Brionne moto verte qui a été obligée d'annuler l'enduro du fait des fortes chaleurs et de l'arrêté du préfet de l'Eure annulant toutes les manifestations sportives à compter du dimanche 21 juin.

Monsieur le Maire s'associe et rappelle qu'il s'agit d'une année de travail pour les bénévoles pour organiser un tel événement.

M LEJEUNE demande la feuille de calcul permettant la répartition des subventions.

Monsieur le Maire indique que le document sera transmis.

M MADELAINE ne prend pas part au vote.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
4 abstentions : M. LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M MORRA

12 Subvention pour le festival de la Bande Dessinée aux éditions Varou

Rapporteur : Mme THAURIN

Il s'agit de verser une subvention de 3 000 € à l'Association VAROU afin d'organiser le septième Festival de la bande dessinée de Brionne.

Cette manifestation regroupe plus d'une vingtaine d'auteurs et d'illustrateurs de bande dessinée.

Monsieur le Maire rappelle que cet événement aurait pu disparaître car M LEJEUNE avait indiqué que s'il était Maire il supprimerait cet événement.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
6 abstentions : M. LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

13 Modification du règlement intérieur de la micro-crèche

Rapporteur : Mme PANNIER

Il est proposé au conseil municipal d'apporter des modifications au règlement intérieur de la micro-crèche afin d'intégrer les évolutions réglementaires.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

14 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : M TEXAUD

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que le règlement a fait l'objet d'une simple évolution réglementaire et que globalement, les dispositions sont identiques. Simplement l'article 16 prévoit la retransmission du Conseil Municipal et rappelle que les questions diverses ne devaient pas dépasser 45 minutes.

M LEJEUNE indique que le délai de 48 heures ne permet pas l'échange spontané.

Monsieur la Maire répond qu'il est nécessaire de laisser un délai pour apporter des réponses précises. Le délai actuel est plutôt court et n'a pas été allongé.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
4 contre : M. LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M MORRA

15 Vente d'une parcelle – Lotissement « Les Hauts de Callouet »

Rapporteur : M TROYARD

M LEJEUNE demande pourquoi toutes les ventes se font avec l'office notarial Vigier.
Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du notaire de la ville depuis de nombreuses années.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

16 Dispositif de lutte contre les frelons asiatiques

Rapporteur : M CHOLEZ

Il s'agit de redéfinir les modalités d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques suite à la suppression de l'aide du Conseil Départemental et aux modifications d'intervention décidées par l'IBTN.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

17 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme PANNIER

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

M LEJEUNE demande pourquoi l'agent recruté pour conduire l'épaveuse n'a pas été reconduit.

Monsieur le Maire indique que l'agent n'a pas rempli les conditions attendues.

M TEXAUD indique que le public fait des commentaires et demande à Monsieur le Maire de faire respecter le règlement.

M LEJEUNE met en cause le comportement de Mme LOBJEOIS lorsqu'elle était dans le public avant d'être élue et indique que Monsieur le Maire ne fait pas respecter la police de la même manière

Mme LOBJEOIS conteste et s'inscrit en faux.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

18 Tarification foire à tout

Rapporteur : M TEXAUD

M LEJEUNE indique que des mentions ne figurent pas sur le flyer, comme le fait de ne pas jeter le document sur la voie publique.

L'assemblée répond que l'affiche a été réalisée par ABCD et Monsieur le Maire indique que le nécessaire sera fait. Concernant cet événement M LEJEUNE a voulu retourner à son avantage la situation mais les commerçants tiennent absolument à cet événement et la ville sera présente. Monsieur le Maire indique que M LEJEUNE ne peut pas instrumentaliser les individus de cette façon. Par ailleurs, le fait qu'une association comme le comité des fêtes s'accorde une pause, cela ne s'est jamais vu.

Monsieur le Maire formule l'hypothèse que l'association a été mise en sur régime l'année dernière avant un événement municipal important.

Monsieur le Maire indique que M LEJEUNE a un agenda politique important et que peut-être cela explique ce choix de « souffler ».

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes, comme dans toutes les communes, est lié à la collectivité, et que l'association ne peut être la chose de Cédric LEJEUNE.

Monsieur le Maire indique enfin que cette décision relève normalement d'une assemblée générale.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

Monsieur le Maire souhaite faire un point concernant les mesures prises par la commune dans ce contexte de canicule.

Du fait de la canicule et de l'arrêté du Préfet, la ville de Brionne a pris les mesures suivantes :

- fermeture temporaire de l'école maternelle et de la micro-crèche tout en assurant un service minimum d'accueil des élèves
- déplacement de la fête de la musique dans le parc de Lorraine à l'ombre des bâtiments et des arbres.
- de relancer le message de prévention les bons gestes pendant la canicule et d'informer que l'EHPAD ouvre ses portes. Mme HELLIN, adjointe aux solidarités assure la coordination.
- par arrêté du Préfet :
 - d'interdire la consommation d'alcool sur la voie publique à partir de maintenant jusqu'à lundi 6h
 - d'interdire toutes les manifestations sportives en extérieur et dans les bâtiments non climatisés et donc d'annuler l'Enduro.

Monsieur le Maire précise que ces décisions sont révisables en fonction de l'évolution des températures, car le Département passe déjà en vigilance rouge demain.

Pour les personnes vulnérables, l'EHPAD de Brionne ouvre ses portes aux personnes extérieures. Il suffit de se faire connaître et de s'inscrire sur les listes prévues à cet effet. Les salles sont climatisées.

M LEJEUNE demande que l'information soit publiée.

Mme CAILLY indique avoir publié toutes les informations dès vendredi sur Cityall et le site internet de la ville.

M LEJEUNE demande comment les personnes âgées peuvent savoir et se déplacer.

Mme HELLIN indique utiliser et regrouper les différentes listes pour contacter les personnes, ce qu'elle fait depuis plusieurs jours.

Questions diverses :

M LEJEUNE :

« Plusieurs habitants nous interrogent sur l'entretien général de la commune et constatent une différence notable entre la période précédant les élections et la période actuelle.

Pouvez-vous nous préciser :

Combien d'agents titulaires sont affectés à l'entretien des espaces verts ? »

Je vais vous répondre précisément, mais auparavant, M. Lejeune, j'aimerais vous confirmer que le substrat polémique de votre question ne m'a pas échappé : elle laisse en effet entendre qu'il y aurait un « avant élections » où les services, sur ordre, auraient mis les bouchées doubles, et un « après élections », avec un totalement relâchement. Je constate, pour aussitôt le déplorer, que vos belles résolutions lancées au conseil municipal d'installation fin mars sur le thème de l'opposition constructive et apaisée, n'ont pas tenu très longtemps. A peine chassé, le naturel des petites phrases et de la polémique sur les réseaux sociaux (reportages photos sur l'entretien des espaces publics) revient chez vous au galop. C'est bien dommage, car je vous assure qu'il existe ailleurs d'autres méthodes pour incarner une opposition municipale véritablement constructive, sans tomber dans la polémique permanente.

Au total, le service environnement est composé de 10 agents dont 2 affectés à la propreté urbaine et un contrat d'apprentissage. De plus, depuis plusieurs semaines un agent de la régie est affecté à l'arrosage, portant l'effectif permanent à 11 agents.

*« Combien d'agents saisonniers sont recrutés cette année ? Et l'année dernière ?
À quelles dates débutent et se terminent leurs contrats ? »*

Concernant, les contrats de saisonniers : cette année 2 contrats de 6 mois ont débuté en avril et 1 de 4 mois début juin.

L'année dernière, l'effectif était de 3 contrats de 6 mois et 1 de 2 mois.

Comme tous les ans, en fonction de la météo, les moyens sont ajustés. Mais je rappelle que cette année il a été décidé d'avoir un pilotage plus resserré sur les dépenses, ce que vous avez d'ailleurs salué.

M LEJEUNE s'étonne du nombre d'agents et indique que lors de la commission culture Mme LEROUVILLOIS n'a pas donné de chiffre.

Mme LEROUVILLOIS conteste.

« Des habitants du quartier des Fontaines signalent que certaines haies débordent largement sur les trottoirs et compliquent, voire empêchent, la circulation des piétons.

La municipalité compte-t-elle intervenir auprès des propriétaires ou locataires concernés afin de faire respecter leurs obligations d'entretien ? »

La Mairie n'a pas réceptionné de demande de la part des habitants et je les invite à le faire. En effet, tous les ans la police municipale adresse des courriers pour rappeler aux propriétaires leurs obligations dans ce domaine. Monsieur le Maire indique qu'il faut anticiper la taille des haies avant la nidification.

*« Pouvez-vous nous indiquer si de nouvelles campagnes de marquage sont prévues prochainement ?
Quand seront repris les emplacements de stationnement dont le marquage est aujourd'hui fortement effacé, notamment devant l'école Jean-Perrin / Pergaud et rue Saint-Denis ? »*

Si nous voulons être précis, je relève que l'école Jean Perrin n'existe pas à Brionne.

Dans les semaines précédant les élections, plusieurs opérations de marquage au sol ont été réalisées, notamment sur les passages piétons.

Ces opérations de marquage se sont poursuivies au mois de mai avec la finalisation des passages piétons rue Tragin et boulevard Eugène Marie. Du fait de la météo pluvieuse, nous avons été obligés d'arrêter. Cependant, il est bien programmé de poursuivre ce programme dès que la météo le permettra.

M LEJEUNE revient sur le marquage également des places de stationnement devant l'école Pergaud.

*« De nombreux habitants s'interrogent sur l'organisation de la Fête de la Musique 2026.
Comment expliquez-vous que la programmation apparaisse beaucoup plus réduite que lors des éditions précédentes ? »*

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la canicule, l'aménagement a été revu et la scène prévue Général de Gaulle a été positionnée dans le parc de Lorraine. France 3 est venu également pour constater les aménagements.

De plus, il faut rappeler que cette année, du fait du jour, un dimanche, la commune a souhaité organiser des animations sur le périmètre marché et ce dès le matin. L'évènement, malgré les fortes chaleurs, s'est bien déroulé.

L'année dernière, cinq groupes ont été programmés et cette année quatre groupes. Nous ne pouvons pas dire que la programmation a été beaucoup réduite.

*« Nous avons été informés d'une dégradation de la caméra de vidéoprotection située à proximité de Groupama.
Pouvez-vous nous préciser les circonstances de cette dégradation et son coût éventuel pour la collectivité ? »*

La commune a déposé plainte à la gendarmerie le 28 mai dernier concernant cette dégradation et d'autres qui se sont déroulées entre le 10 mai et le 23 mai. Les enquêtes ont permis d'interpeller deux individus et d'autres investigations sont en cours.

Le montant du sinistre a été évalué à 1366.95€TTC.

« Quel est l'état d'avancement du raccordement définitif et du Consuel concernant cette installation ? »

Le raccordement est effectif depuis plusieurs mois, l'attestation du Consuel date du 26 janvier 2026.

« Concernant la déviation, nous avons constaté que le regard d'évacuation des eaux pluviales a été rebouché. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette intervention ?

Par ailleurs, si cette voirie relève désormais de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, la municipalité entend-elle intervenir auprès de celle-ci afin qu'un programme de remise en état soit engagé ? »

Non cette route relève du département comme cela a toujours été. C'est l'agence routière du département qui a procédé à cette intervention afin de sécuriser la chaussée, en attendant la reprise de la voirie et des regards.

« Plusieurs problèmes persistent :

- Dégradation importante de la chaussée au niveau du feu tricolore ;*
- Nids-de-poule qui s'aggravent régulièrement ;*
- Dégradation de la chaussée sur le pont situé à proximité de la gendarmerie ;*
- Dysfonctionnement de certaines couleurs des feux tricolores ;*
- Manque d'entretien des haies situées le long des logements sociaux. »*

Concernant les travaux de reprise de la chaussée de la déviation, c'est de la compétence départementale. Le tapis a été repris de part et d'autre de la commune et une réunion s'est tenue entre les services, il y a 10 jours concernant la planification des travaux. L'agence routière a informé la ville que le pôle ingénierie du conseil départemental était sollicité du fait de la complexité des sujets et de la nécessité d'étudier notamment la sécurisation des traversées pour les différents modes de transports. Nous sommes en attente d'un calendrier et avons demandé à être associés à l'écriture du cahier des charges avant le lancement des missions d'études. Il s'agit également de prévoir les aménagements de séparation de voirie permettant son entretien, car actuellement les ilots ou glissières de séparation ne permettent pas l'entretien des espaces sans fermer la déviation. Cependant, cette route est inscrite pour les transports exceptionnels et par conséquent la fermeture avec la mise en place d'une déviation est très contraignante voire impossible du fait des contraintes de gabarit.

Concernant les feux tricolores, le système est vieillissant et nous sommes en attente de devis de la part de l'entreprise SEA Signa pour le remplacement de plusieurs ampoules.

« Nous souhaitons également attirer l'attention sur la rue Lemarrois, dont l'état général se dégrade fortement. La présence depuis de nombreux mois d'un plot de signalisation sur une plaque d'égout illustre l'absence d'intervention durable.

Ne pensez-vous pas qu'il devient prioritaire d'entretenir et de rénover les infrastructures existantes avant d'engager de nouveaux projets ? »

Concernant la rue Lemarrois et globalement la RD130, le sujet a été vu avec l'IBTN en charge du réseau d'assainissement vieillissant qui prévoit une restauration du réseau pour près de 7M€ sur la commune avec une priorité donnée à la RD 130. Ce point a été vu également avec l'agence routière afin de coordonner l'intervention des différents acteurs et autorités et programmer des travaux sur l'ensemble de la rue Lemarrois. Attention cependant à l'inflation des coûts sur les travaux de revêtement routier (bitume, dérivé du pétrole).

Concernant l'avaloir, la grille ne se fait plus et la commune doit faire reprendre l'entièreté du cadre pour permettre l'installation d'une nouvelle grille.

« Deux abribus nécessitent une intervention :

- L'abribus situé route de Nassandres, actuellement dégradé, qui devrait être réparé ou remplacé ;*
- L'abribus du quartier de Launay, dont les parois latérales sont absentes depuis longtemps.*

La municipalité prévoit-elle une remise en état de ces équipements afin d'améliorer les conditions d'attente des usagers ? »

Oui, la commune a d'ores et déjà rendez-vous avec le propriétaire de 4 abribus « Bueil Com » afin de convenir d'un programme de travaux. Pour les autres abribus, un chiffrage est en cours afin de les remettre en état. Et nous prévoyons également au prochain budget une implantation rue du Maréchal Leclerc.

Monsieur le Maire fait lecture des remerciements et des manifestations :

Remerciement

- Madame Alida LEVRAY, chargée de projets culturels pour l'IBTN remercie la municipalité pour le prêt d'une salle, l'accueil et la présence des élus lors de l'organisation du conte musical
- L'Amicale des anciens Sapeurs-Pompiers de l'Eure remercie la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes à l'occasion de l'assemblée Générale du 28 mars dernier
- Madame Delphine WELKE remercie la municipalité pour l'attention portée et les démarches engagées pour informer à qui de droit que les écoles d'infirmiers ne sanctionnent plus leurs étudiant qui doivent effectuer des formations au sein du SDIS.
- Monsieur Yannick AMPOULIE, Président du Triathlon Pays du Neubourg, remercie la municipalité pour l'autorisation de passage de la 6ème édition du Triathlon terres de Normandie qui s'est déroulée le 31 mai dernier ainsi que la collaboration et le soutien apporté au bon déroulement des différentes épreuves.
- Monsieur MÉCHIN, inspecteur de la Jeunesse et des sports, remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle du conseil municipal pour l'organisation d'une formation conjointe avec la Cellule départementale de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) et remercie également pour l'accueil qui leur a été fait.
- Monsieur LARNICOLE président de l'AESMB remercie la municipalité pour la qualité de la visite de chantier concernant l'église Saint-Martin
- Mesdames Le Menez et Clivot, institutrices à l'école Pergaud pour l'impression de 44 livrets accompagnant la sortie scolaire à Giverny. Grace à cela, Chaque enfant pourra repartir avec son petit souvenir aux couleurs des jardins.

Manifestations

Médiathèque

- Du Mardi 14 au samedi 18 avril – XPO Festival numérique du 14 au 18 avril en partenariat avec la MDE
 - Console PS5
 - Mercredi 15 : de 10h à 12h Jeu de piste numérique / 14h à 17h Quizz interactif
 - Samedi 18 avril : Atelier robotique Légo de 14h à 16h
- Vendredi 17 avril – Soirée Jeux de Société de 18h00 à 21h
- Mercredi 22 avril : Chouette des histoires – Lecture de conte pour les enfants de 3 à 6 ans à 10h30

Animations diverses

- Dimanche 19 avril : Salle des fêtes – Loto « Les Abeilles »
- Dimanche 26 avril : Salle des fêtes – 39^{ème} Salon du cercle philatélique Brionnais - Exposition et vente de timbres et cartes postales de 9h à 18h
- Samedi 09 mai : Base de loisirs – Foire à tout-Amicale des sapeurs-pompiers
- Samedi 23 mai : Salle des fêtes – Loto de l'Héritage Normand Brionnais
- Lundi 25 mai : Base de loisirs « Brionne à roulette »
- Mercredi 27 mai : Voyage des aînés organisé par le CCAS et la Ville de Brionne
- Samedi 30 mai : Salle des fêtes – Représentation théâtrale « Les Apprentis Poquelin »
- Dimanche 31 mai : Base de loisirs – Triathlon

- Vendredi 12 et Samedi 13 juin : Base de loisirs « Fête en famille » activités et jeux en famille
- Samedi 20 juin : Salle des fêtes- Concert de l'école de musique

Monsieur le Maire a remis sur table une invitation au spectacle du périscolaire le 25 juin et précise qu'il aura le plaisir d'annoncer la labélisation niveau 3 carottes du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 21 septembre prochain.

La séance est levée à 21 h 25.

Le Maire,



Valéry BEURIOT

Le secrétaire de séance



Pascal MADELAINE